

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE D'ALBE**

Arrondissement  
de Sélestat

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre Conseillers  
élus : 11

**SEANCE DU 7 FEVRIER 2025**

Convocation du : 20 janvier 2025

Nbre Conseillers  
en fonction : 10

La Maire : Marie-Line DUCORDEAUX

Les Adjoints : Fabien DOLLE

Nbre Conseillers  
présents : 8

Christine SENFT

David BAUER

Les conseillères : Emilie BERTRAND-MELTZ, Carole  
JACQUOT, Julie NGUEFACK

Le conseiller : Rémy KLEIN

Absents excusés : Cathy KLEIN, Marie-Laure MATT

Secrétaire de séance : Christine SENFT

Procurations : Cathy KLEIN à Rémy KLEIN

\*\*\*\*\*

Début de séance : 18h00

Mme le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Puis elle excuse Mme Cathy KLEIN qui a donné procuration à M. Rémy KLEIN, remercie M. Marc MULLER, technicien forestier ONF pour sa présence, et passe à l'ordre du jour.

La secrétaire de séance est Christine SENFT.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 JANVIER 2025**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2025.

**1. PROGRAMME DES TRAVAUX ET COUPES ONF POUR 2025**

M. Marc MULLER informe l'assemblée délibérante que la parcelle 13, qui devait être coupée cet hiver, n'a pas pu l'être en raison de l'état des chemins (pluviométrie importante cette fin d'année), ce sera fait cet automne.

Après lecture des travaux proposés par M. Marc MULLER, technicien forestier ONF, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote les crédits correspondant à cet état de prévision des coupes :
  - 45 430 HT. de dépenses pour les travaux d'exploitation
  - 14 280 HT. de dépense de débardage et de câblage
  - 4 090 HT. de dépenses d'honoraires
  - 86 190 HT. de recettes brutes.

Le programme d'actions proposé pour l'année 2025 se décline en 4 types de travaux :

Travaux sylvicoles : 9 050 € HT                      Travaux de plantation/régénération : 7 000 € HT  
Travaux d'infrastructures : 14 670 € HT              Travaux de protection : 750 € HT

Après discussion et délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Adopte sans observation les travaux sylvicoles, les travaux de maintenance parcellaire ainsi que la protection contre les dégâts (entretien des clôtures grillagées).
- Renonce aux travaux suivants pour cette année: réseaux de de desserte : entretien des lisières, talus, fossés localisation 1.i, 11.i et lisières forêt communale et non communale sur 14.24km ainsi que 26.t. L'entretien des lisières RF de l'Ungersberg a déjà été réalisé.
- Réalisera l'entretien des renvois d'eau en régie.
- Adopte les travaux de plantation et de régénération, mais souhaite planter du pin et non du douglas parcelle 2
- Demande à l'ONF de modifier le programme d'actions pour 2025 en tenant compte des présentes demandes.
- Donne mandat au Maire pour signer et approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation.

## **2. PROJET PERISCOLAIRE ALBE/VILLE**

La commune de Villé prépare un projet de rénovation de son école élémentaire ainsi que la création d'un périscolaire, avec une possible mutualisation avec Albé, pour le moment juste au niveau périscolaire. (L'idée d'un RPI à moyen terme n'est pas exclue)

D'après les éléments fournis par Villé, la participation d'Albé au financement du périscolaire se chiffrerait entre 145 et 220 000 euros. – (20% si on prend un ratio par habitant et 25% si on prend en compte les places demandées par Albé, chiffre estimé par Mme Emilie BERTRAND) subventions déduites.

Le conseil doit donc décider s'il suit ce projet et participe au périscolaire proposé par Villé.

Pour le moment l'effectif est de 40 élèves, nous sommes loin du seuil de fermeture de 27 élèves. Le prêt pour l'école termine en 2037. Il y a un minibus pour la MJC de 7 enfants et 5 sont sur liste d'attente. Deux nounous approchent de l'âge de la retraite.

La commune de Villé souhaite un accord de principe de la part d'Albé pour savoir si elle compte

participer au paiement du périscolaire, chiffré à 2,7M d'euros, à conditions que les subventions soient octroyées.

Le paiement serait étalé sur plusieurs années et géré par un SIVU, comme à Fouchy.

Après discussion, et vu la somme importante que ce périscolaire représente pour une petite commune comme Albé, l'assemblée délibérante souhaite pour l'heure rester associée à ce projet mais va demander conseil à M. SECHI, Conseiller aux Décideurs Locaux pour savoir quelle somme peut être raisonnablement y dévolue.

### **3. DIVERS**

MM. Ghislain MORITZ et Pierre ALLHEILY prennent la parole pour faire le point sur cette année de gros dégâts de gibier sur le vignoble dans le village. Si de tels dégâts devaient se reproduire, certains pourraient ne pas se relever. Ils proposent donc, après discussion avec l'expert désigné et les chasseurs, qui travaillent sur ce sujet de manière très positive et participative, la mise en place d'une clôture fixe autour du vignoble albégeois. Les travaux ont été chiffrés par M. Pierre ALLHEILY à 50 000€ pour le projet : 20 000 euros de temps de travail (les viticulteurs feront l'installation) 13 850 euros de grillage, 3500 euros pour les piquets et 6500 de portes. Il y aura certainement du terrassement également, chiffré à environ 3000 ou 4000 euros.

L'association des viticulteurs par la voix de son président M. Ghislain MORITZ sollicite une aide de la commune pour financer les portes (10 portes à 650 euros, permettant le passage du camion SMICTOM, soit 6500 euros).

Marc MULLER demande à prendre la parole pour souligner que la clôture ne règle pas le problème des dégâts de gibier, elle le déplace juste, c'est aux chasseurs de réguler la population de gibier, 'est pour cela que ce sont des douglas qui sont proposé à la plantation car c'est l'espèce qui grandit le plus vite et donc a les meilleures chances de survie face aux dégâts de gibier.

M. Julie NGUEFACK craint que l'agrainage n'amplifie le problème des dégâts de gibier, M. Pierre ALLHEILY lui répond que non, ça permet justement d'éviter davantage de dégâts, car les sangliers étant plutôt paresseux, ils se nourrissent de ce qui est le plus facile d'accès.

Après discussion, le Conseil Municipal prend note de la demande des viticulteurs et décidera de ce qu'il y aura lieu de faire au Conseil Municipal du budget prévisionnel 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Strasbourg (par voie postale au 31 Avenue de la Paix -BP 51038 – 67070 STRASBOURG Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Fin de la séance 21h00.